



Organisation
internationale
du Travail

TRAVAIL DÉCENT : UNE ALLIANCE POUR L'AVENIR

Analyse de partenariats public-privé de l'OIT

APERÇU

L'OIT collabore avec les acteurs du secteur privé depuis sa fondation. En 2008, le Conseil d'administration du BIT a adopté un recueil de principes directeurs pour assurer la cohérence entre l'Agenda pour le travail décent et les objectifs et modalités des partenariats public-privé, qui a servi de base à la production d'une procédure administrative en 2009 destinée à gérer la conception, au développement et à la mise en œuvre des PPP. Les démarches effectuées pour mieux organiser les PPP et leur assurer le soutien du BIT ont été concluantes. Sur

la totalité des cas présentés dans cette compilation, 16 cas démontrent que d'importants PPP avaient été mis en place avant 2008 mais que la majorité d'entre eux sont postérieurs à cette date. La dimension thématique des PPP s'est également élargie pour couvrir un vaste éventail de questions relatives au monde du travail, transversales aux régions, avec une augmentation significative des PPP abordant les questions de gouvernance et de travail dans les chaînes logistiques, le dialogue social, les relations de travail et les normes internationales du travail.

Aires de collaboration

Les entreprises mettent avant tout l'accent sur les normes et collaborent essentiellement avec le BIT dans les domaines qui concernent leurs opérations et les chaînes logistiques, tels que l'élimination du travail des enfants, la promotion du travail décent dans les divers secteurs de l'économie, en particulier dans le secteur de la confection, le développement des compétences, les entreprises durables ainsi que, dans une moindre mesure, le travail forcé, la sécurité et la santé au travail, et le VIH et sida. Les fondations, deuxième partenaire financier des PPP, orientent surtout leur financement vers la promotion de l'emploi et le développement des compétences.

Regard sur les partenariats public-privé de l'OIT

Les PPP ne portent pas uniquement sur le financement. L'établissement d'un partenariat implique de partager d'autres types de ressources, telles que l'échange et la mise en commun d'informations et de savoirs, des projets de recherche, des publications, des campagnes de sensibilisation ainsi que l'organisation de réunions et d'événements et le renforcement des capacités, la formation, le placement temporaire et d'autres types de ressources. Tous les PPP sont reliés aux instruments programmatiques du BIT (cadre des politiques stratégiques, programme et budget, programmes régionaux, stratégies sectorielles, etc.).

Jusqu'à 2011, les plus grands partenaires, en nombre et en volume de financement, étaient les fondations. Aujourd'hui, les PPP mis en place avec les entreprises sont, de loin, les plus nombreuses, représentant 136 des 243 partenariats public-privé (56 pour cent). Il sont suivis des PPP établis avec les fondations, au nombre de 41 (17 pour cent du total), des 32 PPP avec les universités et avec les groupes de réflexion (13 pour cent), des 23 PPP avec divers acteurs non étatiques (10 pour cent) et des 11 PPP avec les partenaires sociaux (5 pour cent). La plus grande source de financement (soit 50 pour cent) provient également des entreprises, suivie des fondations (39,5 pour cent).

L'emploi est le point central de la plupart des partenariats (35 pour cent), représentant 48,2 pour cent du financement des PPP. Les PPP portent essentiellement sur la conception de politiques et de programmes destinés à la promotion de l'emploi, au développement des qualifications, à l'emploi des jeunes, aux PME et aux entreprises durables, au financement social et aux campagnes pour l'inclusion du handicap.

Le dialogue social est le deuxième thème majeur qui représente 26,7 pour cent des PPP (soit 19,7 pour cent du financement). Il s'agit des partenariats relevant du programme Better Work de l'OIT/SFI, des projets axés sur les relations de travail et le dialogue social ainsi que les initiatives menées conjointement par les travailleurs et les employeurs dans divers secteurs, tels que le bâtiment, l'électronique et l'agriculture.

Les partenariats relatifs aux normes sont la troisième grande catégorie avec 25,9 pour cent des PPP (27 pour cent du financement) dont la grande majorité met l'accent sur la lutte contre le travail des enfants.

La protection sociale compte pour 10,3 pour cent des PPP (4,9 pour cent du financement) qui met essentiellement l'accent sur le VIH/sida ainsi que sur le renforcement des régimes de sécurité sociale.



La cohérence des politiques et les thèmes transversaux comptent pour 2,1 pour cent des PPP (0,1 pour cent du financement).

55 pour cent des PPP ont une portée mondiale comprenant les initiatives interrégionales et transfrontières. Ce qui peut s'expliquer par le grand nombre d'inscriptions aux réseaux et plates-formes mondiales (tels que le Réseau mondial Entreprise et Handicap de l'OIT, l'Accord Better Work pour les acheteurs et la Plateforme sur le travail des enfants) où une seule initiative mondiale permet de couvrir tous les pays du monde. En termes de financement, les PPP à l'échelle de la planète apportent leur soutien principalement à la promotion de l'emploi, y compris l'emploi des jeunes.

La plupart des PPP sont mis en place en Asie (12,3 pour cent des partenariats), suivie de l'Afrique qui compte pour 11,9 pour cent des PPP. L'Europe et l'Asie centrale (4,5 pour cent) ont le plus faible nombre de PPP. L'Afrique est le plus gros bénéficiaire du financement destiné aux PPP, soit un total de 17,4 pour cent de l'ensemble du budget consacré aux PPP, suivie de l'Asie et de l'Europe.

Il existe des différences en matière de répartition géographique des projets et d'allocation des financements en fonction des types de partenaires. Les fondations accordent 88 pour cent de leur financement aux initiatives mondiales de l'OIT, tandis que les entreprises y consacrent un pourcentage moins élevé (27 pour cent) et préfèrent collaborer avec le BIT sur l'exécution de projets spécifiques par pays. Les entreprises orientent la majeure partie de leur financement vers l'Afrique, l'Asie, l'Europe et l'Asie centrale.

Se tourner vers l'avenir

Les PPP représentent un domaine de travail à fort potentiel de croissance. Ils répondent à la fois à la demande et aux besoins du marché du travail et engagent à la fois tous les domaines techniques et toutes les régions de BIT. Les PPP ont pu connaître un essor, ces dernières années, grâce aux efforts soutenus pour accompagner et appuyer les initiatives engagées par plusieurs départements du BIT et pour faciliter et coordonner la participation des partenaires sociaux.

Les partenariats mis en place avec des entreprises comptent pour la majorité des PPP et représentent la majeure partie des ressources. Dans la plupart des cas, les entreprises commencent par des interventions modestes ou des projets pilote qui prennent par la suite de l'ampleur. Il n'est pas rare que les partenariats entamés dans un pays

finissent par s'étendre à d'autres pays ou régions. Créer les conditions pour la mise en place des partenariats stratégiques et prendre le temps de le faire peut sembler laborieux mais la démarche est porteuse de valeur ajoutée.

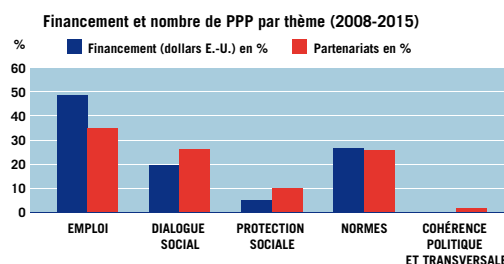
Des PPP innovants ont été développés pour s'attaquer aux questions systémiques qui touchent divers secteurs, à la fois par le biais d'accords avec des acteurs du secteur privé à titre individuel et par le biais d'alliances et d'initiatives groupées.

Les instruments et modalités des PPP conçus jusqu'à maintenant posent de solides bases pour les initiatives futures. Une approche sectorielle facilite de telles initiatives.

A chaque fois que les partenaires sociaux se sont impliqués dans la mise en œuvre des PPP, leur participation s'en est vue renforcée. Une participation accrue est donc possible, non seulement en impliquant les partenaires dans la conception et la mise en œuvre des initiatives, mais également en confiant aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs un rôle plus actif dans la promotion des PPP.

Le BIT a rassemblé de nombreux indices probants concernant les PPP dans divers domaines du travail. Il est important, sur la base de ces enseignements et de l'expérience acquise, de mieux orienter les PPP à l'avenir et de contribuer efficacement au débat international sur la participation du secteur privé dans la coopération au développement.

L'un des domaines élargi de l'action menée consiste à travailler avec les groupes de réflexion, les chercheurs, les universités et les instituts de recherche qui représentent un élément essentiel du rôle joué par l'OIT en tant que centre mondial de l'excellence technique et du savoir sur le monde du travail.



L'autre domaine émergent sont les partenariats liés à la coopération sud-sud ou encore les partenariats qui reposent sur la participation des acteurs du secteur privé dans les pays en développement où ils évoluent.



**Département
des partenariats et de
l'appui aux programmes
extérieurs (PARDEV)**

Organisation
internationale du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Tél: +41 22 799 73 09
Fax: +41 22 799 66 68
E-mail: ppp@ilo.org
www.ilo.org/ppp